

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5390>



Stagiaires : de l'affectation aux premiers pas dans la classe

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier-enseignant.es stagiaires-INSPE -



Publication date: mardi 3 octobre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans l'académie de Dijon ce sont **219 stagiaires**, toutes disciplines confondues, qui entrent dans le grand bain de l'Education Nationale. Au niveau national il est bien évident que le nombre de départs en retraite n'est pas compensé par le nombre de reçus aux concours qui se réduit d'année en année, ce à quoi s'ajoutent les postes non pourvus à l'issue des résultats.

La formation s'est déroulée sur cinq jours fin août mais malgré notre demande **elle n'est toujours pas rémunérée**. Les collègues doivent se débrouiller par eux-mêmes pour l'hébergement et pour leur repas de midi, la cantine de l'ESPE n'étant pas opérationnelle.

Le rectorat de Dijon **refuse toujours un groupe de travail** pour les affectations des stagiaires. Les collègues ont fait des vœux sur des supports qui n'étaient pas tous viables et certains ont obtenu des affectations qui rendent très difficile leur vie familiale. Des supports ont dû être trouvés au dernier moment, notamment en SVT car de nombreux collègues stagiaires se sont retrouvés nommés sur Dijon au dernier moment. Les stagiaires ont connu fin juillet leur affectation ce qui est une bonne chose mais la gestion par le rectorat sans les représentants du personnel n'a vraiment pas fait ses preuves. De nombreuses situations personnelles n'ont pas été prises en compte. **Le SNES national et le SNES académique ont été présents auprès des stagiaires jusqu'à fin juillet** pour intervenir auprès du ministère et/ou du rectorat.

Nous vous rappelons que le SNES a créé une **liste de diffusion spéciale stagiaires** où ceux-ci peuvent témoigner, dialoguer et poser leurs questions et où nous donnons de précieuses informations (reclassement, frais de déplacement, mutations....).

Sur les frais de déplacement, la section académique du SNES FSU est intervenue pour que le rectorat assouplisse ses règles. Prenez contact avec nous pour que vos demandes soient défendues.

Nous resterons à leur écoute tout au long de l'année en proposant **une permanence hebdomadaire :**

Au local du SNES au 03.80.73.32.70 le jeudi de 17 à 19h et à l'ESPE les jours de formation le mercredi et le jeudi de 12h à 13h30.